

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**  
**« Journée Nationale du Commerce de Proximité 2022 »**

**Article 1 : Organisateur**

La Communauté de Communes Cœur de Loire - 4 Place Georges Clemenceau BP70 - 58203 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX (ci-après « la Société Organisatrice ») en partenariat avec Baludik ,organise dans le cadre de la journée nationale du commerce de proximité, un tirage au sort, le samedi 08 octobre 2022 suite au jeu « la chasse aux pierres précieuses » sur téléphone portable.

**Article 2 : Participants**

La participation au jeu est gratuite, et se déroule via l'application Baludik le 08/10/2022. Elle est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel du pôle attractivité de la société organisatrice

Le fait de télécharger le jeu de piste Baludik "La Chasse aux Pierres Précieuses" implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement.

**Article 3 : Conditions de participation au jeu**

Pour participer au jeu, les participants doivent télécharger l'application Baludik et le jeu de piste « La Chasse aux Pierres Précieuses » et s'inscrire en déclinant leur nom, prénom et-adresse-e-mail. Cette inscription vaut participation au jeu de piste. Pour la participation au tirage au sort, les participants renseigneront également leur numéro de téléphone et adresse postale afin de pouvoir être recontactés.

**Le principe du jeu :**

**Les dates :** le jeu de piste se déroulera le 08/10/2022 sur le territoire de Cosne-Cours-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire et Donzy via l'application Baludik.

**Le principe : jeu de piste numérique** pour découvrir différents QR Code placés dans des structures partenaires, suivi d'un tirage au sort.

**Le déroulement :**

- L'internaute arrive sur l'application Baludik avec son téléphone
- Il télécharge le jeu de piste via l'application Baludik soit en scannant un QR Code spécifique, soit en recherchant le parcours « La Chasse aux Pierres Précieuses » sur l'interface de recherche de l'application.
- Il fait le parcours dans sa globalité,
- Le visiteur reçoit ainsi un message de félicitation et un rappel de sa participation au jeu,

- Une fois le jeu terminé, le visiteur se rend dans un des commerçants participants qui après vérification remettra au visiteur un bulletin de participation à remplir et à déposer dans une des urnes mise à disposition
- Le règlement sera présent sur le site internet de la communauté de communes cœur de Loire et *sur l'application*.

#### **Article 4 : Date et durée de l'opération**

Le jeu de piste aura lieu le 08/10/2022, l'annonce des résultats se fera le 10/10/2022.

#### **Article 5 : Dotation**

- 1 : 1000 € de chèques-cadeaux Achetez en cœur de Loire
- 2 : 10 entrées de Piscine
- 3 : une journée nature enfant au Pavillon de milieu de Loire
- 4 : 2 entrées au parc de loisirs : o'parc
- 5 : 1 bon pour une descente en canoé pour 3 adultes
- 6 : 1 séance photo d'une heure valeur 110€ avec Energie Vagabonde (Kevin Lauret)

Un seul tirage au sort pour les 3 communes participantes. Une seule participation par famille (adresse postale)

La remise des prix aura lieu sur rendez-vous à partir du 11/10/2022 jusqu'au 01/12/2022.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers.

#### **Article 6 : Réserve / exclusion de responsabilité**

La communauté de communes Cœur de Loire, organisateur, se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

#### **Article 7 : Acceptation**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu.

#### **Article 8 : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

#### **Article 9 : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

#### **Article 10 : Protection des données personnelles**

Dans le cadre la création du compte Baludik

L'utilisateur accepte les conditions d'utilisation et de traitement des données personnelles en cochant les cases associées. La création d'un compte ne peut pas être faite sans ces acceptations.

Dans le cadre de la participation au tirage au sort

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique avec décision automatisée, afin de mémoriser leur participation au jeu. Le destinataire des Données Personnelles est l'organisateur. Elles lui sont communiquées pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données nominatives le concernant, et peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement informatique de ces informations et à la communication du nom et de l'image, en écrivant à l'adresse suivante : en écrivant à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Loire – service Attractivité du territoire – 4 place Georges Clémenceau 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Délégué à la Protection des Données : protection.donnees@sieeen.fr En cas de contestation – CNIL - 3 Place de Fontenoy 75007 Paris Les Données Personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu et la remise des lots, ainsi que les 30 jours suivants. Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. L'organisateur s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et à ne les divulguer qu'aux salariés qui ont besoin d'accéder à ces Données dans le cadre du jeu.